

FORMULE CFS-22B(F)

COUR DU BANC DU ROI
(DIVISION DE LA FAMILLE) OU COUR PROVINCIALE
(DIVISION DE LA FAMILLE)
CENTRE DE _____ DE _____

DANS L'AFFAIRE DE : la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* — alinéa 30(1)e)

ET DANS L'AFFAIRE DE : _____,
né(e) le _____.

ENTRE :

requérant(e),

- et -

intimé(e)(s).

AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION À UN OFFICE PAR COURRIER RECOMMANDÉ

Je soussigné(e), _____, _____ (profession),
du (de la) _____ de _____, dans la province du Manitoba, déclare sous serment
(affirme solennellement) ce qui suit :

Le _____, j'ai signifié ou fait signifier par courrier recommandé
à (nom de la personne et de l'office), par l'entremise de la Société canadienne des postes, une copie certifiée
conforme :

- de la (des) requête(s) et de l'avis (des avis) d'audience (de nouvelle audience), rapportable(s)
le _____.
- des motifs détaillés invoqués pour la justification d'une conclusion selon laquelle un enfant a besoin de
protection.
- de l'avis de reprise d'audience indiquant que l'audience reprendra le _____.

(Indiquer les documents qui ont été signifiés et biffer ou modifier au besoin.)

Est apposé sur l'enveloppe le numéro d'envoi _____.

Est joint aux présentes le reçu de la confirmation de livraison obtenu de la Société canadienne des postes pour l'envoi n° _____, lequel reçu indique que l'enveloppe a été livrée à (nom de la personne et de l'office ayant fait l'objet de la signification), le _____.

Le numéro indiqué sur le reçu de la confirmation de livraison est le même que celui indiqué sur le reçu de courrier recommandé obtenu de la Société canadienne des postes à l'égard de l'enveloppe envoyée à (au) _____ (adresse où le courrier a été livré) _____.

DÉCLARÉ SOUS SERMENT)
(AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) devant moi)
à _____,)
dans la province du Manitoba,)
le _____)

Commissaire aux serments dans et pour
la province du Manitoba
Ma commission prend fin le _____.